

Surveillance des blessures agricoles au Canada

Décès liés au milieu agricole au Canada de 1990 à 2020



CASA | ACSA

Canadian Agricultural Injury Reporting
Surveillance des blessures agricoles au Canada

FINANCEMENT ET SOUTIEN

Le rapport Surveillance des blessures agricoles au Canada (« SBAC ») reçoit l'appui financier de l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). L'ACSA est financée en partie par le Partenariat canadien pour l'agriculture, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, et reçoit un soutien supplémentaire du secteur agricole et des entreprises.



Merci à tous les particuliers et organismes qui ont contribué à SBAC et à la préparation de ce rapport.

AVEC DES REMERCIEMENTS PARTICULIERS À :

Auteurs:

Dre Kathy Belton, codirectrice de SBAC

Colleen Drul, coordonnatrice nationale de SBAC

Rédacteurs et rédactrices :

Patti Stark, Centre de prévention des blessures (IPC)

Robin Anderson, ACSA

George Frost, Centre de prévention des blessures (IPC)

Pour toute correspondance concernant cette publication, veuillez contacter :

Surveillance des blessures agricoles au Canada

a/s Association canadienne de sécurité agricole, 1255-B, Clarence Avenue
Winnipeg MB R3T 1T4

Tél. : 877.452.2272

Télec. 877.261.5004

Courriel : info@casa-acsa.ca Web/www.casa-acsa.ca

TABLE DES MATIÈRES

	Chapitre 1 : Introduction
1	1.1 Introduction
1	1.2 Historique de la surveillance des blessures liées au milieu agricole au Canada
2	1.3 Rapport Surveillance des blessures agricoles au Canada
3	1.4 Utilisation des données de SBAC
4	1.5 Les défis à relever en prévention des blessures en milieu agricole
	Chapitre 2 : Méthodes
5	2.1 Repérage des décès liés au milieu agricole
5	2.2 Définitions clés
6	2.3 Confidentialité des données de SBAC
6	2.4 Analyse
8	2.5 Limite des données
	Chapitre 3 : Décès liés au milieu agricole de 1990 à 2012
10	3.1 Accidents mortels liés au milieu agricole par année civile de 1990 à 2020
10	3.2 Taux d'accidents mortels liés au milieu agricole par année (selon l'âge) de 1990 à 2020
11	3.3 Comparaison des accidents mortels liés au milieu agricole selon le groupe d'âge de 1990 à 2020
	Chapitre 4 : Décès liés au milieu agricole au Canada de 2011 à 2012
12	4.1 Comparaison des accidents mortels liés au milieu agricole (selon le mois) de 2011 à 2020
12	4.2 Comparaison des accidents mortels liés au milieu agricole (selon l'âge et le sexe) de 2011 à 2020
13	4.3 Accidents mortels liés au milieu agricole par saison de 2011 à 2020
13	4.4 Comparaison des accidents mortels liés au milieu agricole (selon le groupe d'âge) de 2011 à 2020
14	4.5 Accidents mortels liés au milieu agricole par année civile : selon le rapport aux travaux liés à l'agriculture de 2011 à 2020
14	4.6 Accidents mortels liés au milieu agricole par année civile : Décès liés à la machinerie agricole 2011 à 2012
15	4.7 Accidents mortels liés au milieu agricole, selon les 10 causes les plus fréquentes de 2011 à 2020
16	4.8 Accidents mortels liés au milieu agricole en raison du mécanisme de la machinerie agricole de 2011 à 2020
17	4.9 Accidents mortels pour cause de renversements liés au milieu agricole à l'agriculture (selon l'âge) de 2011 à 2020
17	4.10 Accidents mortels pour cause de renversements liés au milieu agricole à l'agriculture (par type de renversement) de 2011 à 2020
18	4.11 Renversements mortels liés à l'agriculture selon les trois principales causes immédiates de renversement de 2011 à 2020
18	4.12 Renversements mortels liés à l'agriculture selon les trois principales activités précédant le renversement de 2011 à 2020
19	4.13 Écrasements mortels liés à l'agriculture selon les trois principales activités précédant l'écrasement de 2011 à 2020
19	4.14 Écrasements mortels liés à l'agriculture par personne de 2011 à 2020
20	4.15 Accidents mortels liés au milieu agricole à cause des 5 éléments de machinerie les plus importants de 2011 à 2020
21	4.16 Écrasements mortels de spectateurs liés à l'agriculture, selon le groupe d'âge de 2011 à 2020
21	4.17 Blessures mortelles causées par une machine ou un élément qui n'est pas une machine (par élément) de 2011 à 2020
22	4.18 Accidents mortels liés au milieu agricole selon la relation existant avec l'exploitant agricole de 2011 à 2020
22	4.19 Accidents mortels liés au milieu agricole selon l'endroit de 2011 à 2020
23	4.20 Accidents mortels liés au milieu agricole (selon d'autres faits) de 2011 à 2020
23	4.21 Noyades mortelles liées au milieu agricole (selon le groupe d'âge) de 2011 à 2020
24	Annexe A : Règles de décision
25	Annexe B : Glossaire
28	Annexe C : Document d'abstraction
30	Annexe D : Populations agricoles

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1 INTRODUCTION

Le programme Surveillance des blessures agricoles au Canada (SBAC), anciennement le Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole (PCSBMA), a été établi en 1995 pour répondre à un besoin de recueillir de meilleures informations relatives aux accidents mortels ou à celles nécessitant une hospitalisation en milieu agricole au Canada. SBAC est un programme national comptant des collaborateurs issus de tout le Canada. Le rapport *Décès liés au milieu agricole au Canada* analyse les données canadiennes relatives aux décès liés au milieu agricole sur la période de dix ans entre 2011 et 2020. Ce rapport présente les tendances sur une période de 31 ans (de 1990 à 2020) ainsi qu'une analyse approfondie des mécanismes de blessures sur une période de 10 ans, de 2011 à 2020.

Les données déclarées pour les décès liés au milieu agricole concernent les personnes qui faisaient partie de la population agricole canadienne, celles qui étaient des travailleurs temporaires étrangers qui participaient au programme du travail saisonnier en agriculture de Citoyenneté et Immigration Canada, ou qui risquaient de subir des blessures liées à l'agriculture au Canada de 2011 à 2020. Entre 2011 et 2020, il y a eu 624 décès liés au milieu agricole au Canada, soit une moyenne de 62 par an. Au cours de la période de surveillance de 10 ans, le taux moyen de décès pour 100 000 personnes dans les exploitations agricoles, par an, était de 10,7 décès.

Vous trouverez dans le présent document l'historique de SBAC et une description des méthodes utilisées par SBAC. Les deux chapitres

qui suivront présenteront un aperçu complet des décès liés au milieu agricole au Canada.

1.2 HISTORIQUE DE LA SURVEILLANCE DES BLESSURES LIÉES AU MILIEU AGRICOLE AU CANADA

Les blessures liées à l'agriculture ont été reconnues comme un problème important de santé rurale depuis les années 1960, lorsque le problème a été finalement reconnu dans la littérature médicale. À ce moment-là, quelques groupes provinciaux ont commencé à suivre de près les blessures liées au milieu agricole. Ce n'est toutefois que récemment qu'on a commencé à affecter des ressources nationales importantes à l'analyse de ces blessures.

Par rapport aux autres secteurs industriels canadiens, l'agriculture est un métier dangereux. L'agriculture occupe le quatrième rang au chapitre des secteurs présentant le plus de risques au Canada en matière d'accidents mortels. En termes de nombre absolu de décès, il n'existe pas de profession plus dangereuse.¹ Les coûts économiques associés aux blessures liées au milieu agricole sont importants. En 2004, les blessures liées au milieu agricole au Canada ont coûté 465 millions de dollars. Les blessures non intentionnelles constituaient la majorité des coûts, soit 80 % du total des coûts des blessures liées au milieu agricole (374 M\$).²

Avant la création de SBAC, il existait très peu de données concernant les blessures liées au milieu agricole au Canada. Ce programme de surveillance a comblé un vide important en fournissant des preuves nationales de l'occurrence des blessures liées à l'agriculture

qui peuvent être utilisées pour élaborer des stratégies efficaces et ciblées de prévention des blessures. Les données de SBAC ont été utilisées par divers groupes à l'échelle internationale, notamment en Australie, au Brésil, à Hong Kong, en Inde, en Irlande, au Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et aux États-Unis. SBAC a été référencé dans une variété d'inventaires et de recueils, y compris des guides sur la santé et la sécurité au travail et dans l'environnement, des recueils de cas et des inventaires publiés par l'Agence de santé publique du Canada (ASPC). En termes de politique, SBAC a été utilisé comme source de référence pour les blessures liées au milieu agricole aux paliers international, national, provincial et régional. Les informations recueillies indiquent que les données du programme ont contribué à informer, à influencer et à mettre en œuvre l'élaboration de politiques aux niveaux fédéral et provincial. Des preuves d'influences de planification stratégique aux niveaux provincial et organisationnel sont également apparentes, et les contributions ont profité à plusieurs égards : des lignes directrices sur la sécurité des enfants,³ des lois sur le travail des enfants,⁴ des lignes directrices sur la santé et la sécurité au travail,⁵ des normes d'ingénierie,⁶ des stratégies de réduction des blessures et de promotion de la santé. Au niveau international, le gouvernement du Canada a cité les rapports de

SBAC dans sa soumission de 2003 à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, soulignant le rôle important de SBAC dans l'influence des droits des enfants au Canada.⁷

SBAC a également été considéré comme un outil de sensibilisation, de renforcement des compétences et de développement des connaissances par le biais de présentations de conférences, de téléconférences, de cours, de matériel de cours, de campagnes de marketing social et de matériel de ressources. Sur le plan de la recherche, 132 articles dans 56 revues couvrant un très large éventail de disciplines étaient liés à SBAC.

1.3 SURVEILLANCE DES BLESSURES AGRICOLES AU CANADA

Surveillance des blessures agricoles au Canada (SBAC) est un programme national financé par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). SBAC est un programme collaboratif auquel diverses organisations de tout le Canada participent. Sa coordination se fait depuis un bureau national situé au Centre de prévention des traumatismes de l'Université de l'Alberta, à Edmonton, en Alberta. Parmi les contributeurs à SBAC, on retrouve des chercheurs, des organismes publics et le secteur agricole.

1. Pickett W, Hartling L, Brison RJ, Guernsey J (1999). Fatal farm injuries in Canada. *Association médicale canadienne J.* 160:1843-1848.
2. SMARTRISK, (2009). The Economic Burden of Injury within the Agricultural Population in Canada. SMARTRISK: Toronto, Ontario (non publié).
3. National Children's Centre for Rural and Agriculture-related Health and Safety, Marshfield Clinic Research Foundation, 2006. Disponible à l'adresse : http://www.marshfieldclinic.org/nccrahs/?page=nccrahs_aboutus_center_highlights.
4. Irwin, John, Stephen McBride et Tanya Strubin. 2005. "Child and Youth Employment Standards: The Experience of Young Workers Under British Columbia's New Policy Regime." *Canadian Centre for Policy Alternatives*, September 2005. 40 pp.
5. Ministère du Travail de l'Ontario, 2006; Workers Compensation Board of Prince Edward Island, 2006.
6. Association canadienne de normalisation. Disponible à l'adresse : <http://www.csa.com/>
7. Gouvernement du Canada, 2003. Disponible à l'adresse : http://www.canadiancrc.com/UN_CRC/UN_Committee_Rights_Child_Canada_2nd_Report-Overview_SEP_2003_34th_Session.aspx

L'objectif principal de SBAC est de recueillir et d'analyser les informations sur les blessures liées à l'agriculture à travers le Canada. SBAC a établi des normes nationales pour la collecte de données sur les décès et les hospitalisations liés à l'agriculture. Bien qu'il soit une source très riche de données, en 2002, SBAC a cessé la collecte de données sur les admissions hospitalières sur une base nationale en raison de compressions budgétaires. La collecte de données sur les admissions à l'hôpital exige l'examen des dossiers d'hôpitaux afin d'extraire les circonstances de l'événement qui a causé la blessure. En raison du grand nombre d'admissions à l'hôpital chaque année, les coûts se sont avérés prohibitifs.

Vision de SBAC : Constituer un pilier de la sécurité agricole qui fournit un système national complet de surveillance des blessures mortelles et non mortelles en milieu agricole.

Mission de SBAC : Jouer un rôle de chef de file au Canada à l'échelle nationale et provinciale pour la prévention des blessures en milieu agricole en tant que leader mondial pour recueillir des informations, effectuer des recherches et transformer les résultats des recherches en produits et services.

SBAC a pour but de veiller à ce que les données sur les accidents mortels soient recueillies, dépouillées et analysées par toutes les provinces selon une méthode standardisée et que les données soient analysées et que leurs résultats soient communiqués sous des formes utiles pour les utilisateurs potentiels des données auprès de l'industrie agricole.

Les membres de l'industrie agricole, le public cible de SBAC, doivent prendre des décisions

éclairées relatives aux programmes de sécurité et aux politiques qu'ils adoptent. Les rapports de SBAC ne sont qu'un moyen parmi tant d'autres de rendre ces données accessibles à cette clientèle.

Il existe aussi d'autres moyens de communiquer les informations recueillies : articles dans des revues scientifiques, présentations à des conférences nationales, et informations trouvées à casa-acsa.ca.

1.4 UTILISATION DES DONNÉES DE SBAC

SBAC a développé un système de surveillance pour le Canada qui décrit l'occurrence et les modèles de blessures liées à l'agriculture à un niveau de détail plus élevé que ce qui était disponible auparavant. Aux niveaux national et provincial, SBAC a fourni des preuves qui ont aidé à développer des priorités pour les programmes de santé et de sécurité ainsi que des stratégies pour le ciblage de ces initiatives. Les données de SBAC ont aussi contribué à l'évaluation post-mise en œuvre des programmes de prévention des blessures.

Les experts en sécurité agricole et d'autres personnes ont besoin de faits objectifs pour promouvoir la sensibilisation aux enjeux associés aux blessures liées au milieu agricole et pour préconiser l'affectation de ressources additionnelles consacrées aux programmes de prévention des blessures et de la recherche. Les informations fournies par SBAC ont servi à ces fins à maintes reprises, ce qui a contribué à l'élaboration de politiques spécialisées en matière de sécurité dans l'industrie agricole et au financement de programmes de sécurité aux échelles internationale, nationale et provinciale.

SBAC a fourni de la documentation de départ pour appuyer plusieurs projets de recherche appliquée, comme la Saskatchewan Farm Injury Cohort Study financée par les Instituts de recherche en santé du Canada (2005-2010). Ces projets comprennent des enquêtes ciblées visant à prévenir les blessures liées à l'agriculture chez les enfants et les personnes âgées, des études sur les blessures liées aux machines agricoles et leurs causes, ainsi que des études portant sur le poids économique des blessures liées à l'agriculture.

1.5 LES DÉFIS À RELEVER EN PRÉVENTION DES BLESSURES EN MILIEU AGRICOLE

Dans d'autres industries, les victimes d'accidents au travail sont généralement des travailleurs de 18 à 65 ans. La nature unique du milieu agricole présente un défi particulier en ce sens que les enfants et les personnes âgées subissent un nombre appréciable de blessures graves reliées au travail. Cela s'explique en partie par le fait que les fermes et les ranchs ne sont pas seulement des lieux de travail, mais aussi des endroits où des personnes de tous âges vivent et participent à des activités de loisirs. De plus, contrairement à d'autres secteurs, il n'est pas inhabituel pour les agriculteurs et les éleveurs de travailler à temps plein et de conduire des tracteurs et d'autres équipements lourds alors qu'ils ont plus de 70 ou 80 ans.

La prévention des blessures dans les milieux de travail agricoles est un défi en raison de la nature unique de l'environnement de travail agricole. Aussi, dans la plupart des juridictions, l'industrie agricole n'est pas fortement réglementée relativement aux normes de santé

et sécurité au travail. Contrairement aux autres secteurs industriels, de nombreux milieux de travail agricole au Canada n'ont pas bénéficié des pratiques industrielles modernes d'hygiène et de sécurité.

La composition de la main-d'œuvre agricole, les pratiques agricoles et les pratiques de sécurité sont géographiquement diversifiées. Cette diversité ajoute à la difficulté d'établir et de faire respecter les normes de sécurité. Il y a traditionnellement eu une dépendance envers des normes de sécurité volontaires plutôt que réglementaires; cependant, l'efficacité des normes de sécurité volontaires n'a pas été bien évaluée.

CHAPITRE 2 : MÉTHODES

2.1 DÉNOMBREMENT DES DÉCÈS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE

Une revue de la collecte des données et des méthodes d'analyse de SBAC est présentée en détail dans le rapport. Le procédé utilisé pour recenser les décès liés au milieu agricole varie d'une province à l'autre.

Voici une brève description du procédé :

1. Les sources potentielles de données sur les décès liés à l'agriculture sont repérées. Elles sont conservées par une variété d'organismes qui varient selon la province, comme les bureaux des coroners provinciaux ou des médecins légistes en chef, les organismes de santé au travail, les départements provinciaux des statistiques vitales, les ministères du transport et les associations provinciales pour la sécurité agricole.
2. Chaque province détient une liste exhaustive des décès liés au milieu agricole possible. Ces listes puisent dans toutes les sources disponibles relatives aux accidents mortels.
3. Une fois les cas recensés, des rapports détaillés sur le dossier sont analysés et dépouillés pour la saisie de données. Parmi les sources d'information, on retrouve les rapports des coroners, les rapports des organismes de santé au travail, la GRC et les rapports provinciaux.
4. L'abstraction et la saisie des données sont effectuées pour chaque décès admissible. Les données sont recueillies d'une façon

uniforme utilisant un formulaire standard de saisie des données (annexe C). La saisie des données se fait sur les lieux aux bureaux des coroners en chef provinciaux ou des médecins légistes. Les données sont envoyées par la suite au bureau national pour la vérification, le codage et l'analyse.

2.2 DÉFINITIONS CLÉS

Décès liés au milieu agricole :

SBAC définit un décès lié au milieu agricole comme :

1. toute blessure non intentionnelle entraînant la mort, ayant lieu au cours d'activités reliées à l'exploitation d'une ferme ou d'un ranch au Canada et/ou
2. toute blessure non intentionnelle entraînant la mort et impliquant tout risque lié à l'environnement d'une ferme ou d'un ranch au Canada (à l'exception des blessures mortelles non liées au travail qui ont lieu dans la résidence de la ferme). Cette définition inclut les décès survenus ailleurs que dans un milieu de travail agricole si le travail était lié au milieu agricole; par exemple, le transport des travailleurs, du bétail, d'approvisionnements ou de récoltes sur les voies publiques; les animaux d'élevage qui errent dans les voies publiques. Inclus également sont les décès survenus alors qu'une tierce personne effectuait un travail agricole.

Population des décès : Toute personne qui réside sur une ferme ou un ranch (tel que défini ci-dessous), qui y travaille, ou qui la visite, de même que toute personne ayant subi un

accident mortel en d'autres endroits (tels que les voies publiques) en raison d'une tâche agricole et tout travailleur temporaire étranger en vertu du programme des travailleurs agricoles saisonniers de Citoyenneté et Immigration Canada. Voir l'annexe D : Populations agricoles.

Ferme : Dans le Recensement de l'agriculture, Statistique Canada définit une exploitation agricole comme « toute ferme, tout ranch ou toute autre exploitation agricole qui produit au moins un des produits agricoles suivants destinés à la vente : cultures, bétail, volaille, produits animaux, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel ou produits de sirop d'érable. » (Recensement de l'agriculture du Canada, 1996, Statistique Canada).

Population agricole : La population figurant dans la base de données du Couplage agriculture — Enquête nationale auprès des ménages et les estimations qui en ont été tirées ont également changé de deux façons en 2011 :

- La définition de la population agricole a changé. Pour les années précédant 2011, seuls les exploitants et leur famille qui vivaient sur une ferme à tout moment durant les douze mois précédents ont été inclus dans la population agricole. En 2011, on a supprimé cette restriction. Les exploitants et leur famille qui ne vivaient pas sur une ferme sont également compris.
- Les résidents de logements collectifs n'étaient pas admissibles pour recevoir l'Enquête nationale auprès des ménages et n'étaient donc pas représentés dans la

base de données du Couplage agriculture-enquête nationale auprès des ménages.

Les populations agricoles utilisées pour calculer les taux présentés dans ce rapport se fondent sur les définitions de 2011 et les chiffres des périodes de recensement antérieures ont été totalisés de nouveau selon la définition actuelle.

2.3 CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DE SBAC

Les données sont conservées dans une base de données électronique centrale gérée par le coordonnateur national sous l'autorité du directeur du programme. Les collaborateurs provinciaux conservent l'ensemble des données relatives à leur province.

L'accès à l'ensemble de données nationales est strictement limité aux collaborateurs de SBAC pour les activités suivantes :

1. Les collaborateurs provinciaux de SBAC dont la tâche est la publication, pour le Canada, de rapports techniques spéciaux.
2. Les collaborateurs de SBAC qui ont obtenu l'autorisation du groupe de SBAC de conduire des analyses spéciales dans le but de publier des rapports scientifiques dans des revues scientifiques avec comités de lecture.
3. Le coordonnateur national et les codirecteurs de SBAC, pour maintenir à jour la base de données et publier des études périodiques et en profondeur pour le Canada.

4. D'autres personnes qui élaborent des initiatives pour la prévention des blessures liées au milieu agricole par le biais d'analyses sous forme de données tabulaires.

2.4 ANALYSE

L'analyse présentée dans ce rapport est descriptive et non interprétative pour impliquer un lien de cause à effet.

Il a trois buts principaux :

1. Faire ressortir l'ampleur du problème des décès liés au milieu agricole au Canada,
2. Comparer les tendances des causes et la fréquence des accidents mortels liés au milieu agricole selon le sexe et les groupes d'âge; et
3. Cerner les tendances émergentes relatives aux blessures.

Les statistiques utilisées incluent de simples entrées et leurs fréquences ainsi que des

tableaux croisés. Afin de permettre une comparaison à travers les provinces et au cours des années, des taux normalisés pour l'âge ont été calculés en utilisant la méthode directe. Cette méthode vérifie la possibilité de sources de biais découlant de variantes dans les plages d'âge des populations. Les méthodes formelles de test d'hypothèse et les tests de signification statistique n'ont pas été employés dans les comparaisons.

Ce rapport présente les taux d'accidents mortels liés au milieu agricole. Les numérateurs servant à calculer ces taux représentent le nombre de décès liés au milieu agricole spécifiques à chaque groupe d'âge et aux mécanismes des blessures. Il s'agit notamment des blessures mortelles subies par les résidents des fermes, les travailleurs agricoles embauchés, les entrepreneurs, les personnes circulant sur les voies publiques et un petit nombre de visiteurs des fermes. Les dénominateurs pour ces calculs de taux sont tirés des Recensements de l'agriculture du Canada de 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016 et extrapolés pour les années où le recensement n'a pas été effectué. Notamment, les données de 2014-2020 sont incomplètes pour la Colombie-Britannique et celles de 2016 sont incomplètes pour le Manitoba.

En plus de la population du Recensement de l'agriculture du Canada, les travailleurs temporaires étrangers en vertu du programme des travailleurs agricoles saisonniers de Citoyenneté et Immigration Canada ont été inclus. Pour l'année ou les années pour lesquelles les provinces n'ont pas soumis de données sur les décès, les populations de ces années n'ont pas été incluses dans le dénominateur.

Joinpoint, Version 3.3.1. Avril 2008; Statistical Research and Applications Branch, National Cancer Institute.

Methods par Kim HJ, Fay MP, Feuer EJ, Midthune DN.

Permutation tests for joinpoint regression with applications to cancer rates. *Stat Med* 2000;19:335-51 (correction: 2001;20:655).

Il faut interpréter les taux avec circonspection parce qu'il est impossible d'obtenir des données complètes de la population à risque, ou de déterminer le degré de risque associé au travail agricole et à ses dangers inhérents. De plus, le Recensement de l'agriculture du Canada inclut tous les résidents d'une ferme ou d'un ranch, même si certains d'entre eux sont peu exposés aux risques liés au travail agricole, mais il exclut les visiteurs à la ferme ou au ranch et les travailleurs agricoles qui n'y résident pas. L'exactitude des informations du Recensement de l'agriculture peut varier d'une province à l'autre, mais le Recensement demeure la meilleure source de dénominateurs disponibles à l'heure actuelle.

Les variations aux tendances des taux normalisés pour l'âge au cours du temps sont exprimées comme un taux annuel moyen entre les délais prévus. La somme du pourcentage moyen de variation donnera la variation globale. L'établissement des tendances s'est fait avec le programme de régression Joinpoint. Pour faire en sorte que les données dans ce rapport soient illustrées de manière efficace et utile, les champs de données avec des chiffres peu élevés ne sont pas souvent inclus dans les graphiques. Dans ces cas, une note figure en dessous du graphique.

2.5 LIMITE DES DONNÉES

Les données sont recueillies conformément à l'article 2. Dénombrement des décès liés au milieu agricole. Toutefois, cette collecte de données comporte des limites; si la blessure n'a pas été recensée comme étant survenue à la ferme, ayant impliqué des machines agricoles ou des activités agricoles, l'incident n'est pas saisi.

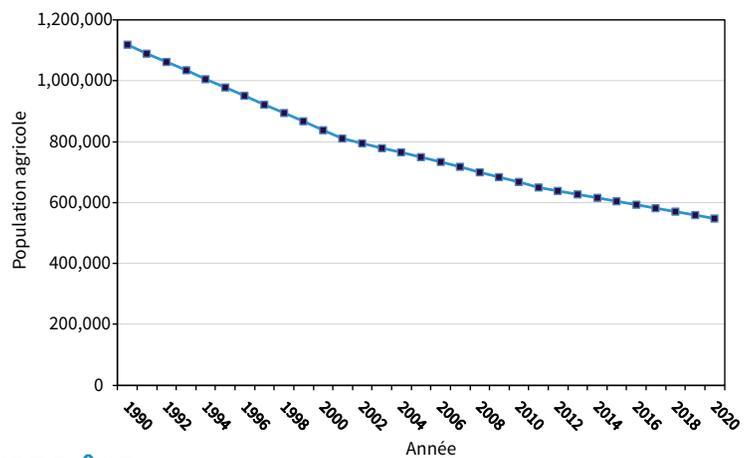
La saisie des données se fait sur les lieux aux bureaux des coroners en chef provinciaux ou des médecins légistes. La qualité des données reflète la documentation détaillée disponible dans les dossiers aux bureaux des coroners en chef provinciaux ou des médecins légistes. Les données sont recueillies d'une façon uniforme utilisant un formulaire standard de saisie des données (annexe C). Les données sont envoyées par la suite au bureau national pour la vérification, le codage et l'analyse.

Il y a aussi des limites pour l'identification des travailleurs migrants. Le nombre de travailleurs migrants compris dans le dénominateur pour le calcul des taux n'a tenu compte que des travailleurs qui ont participé au programme des travailleurs agricoles saisonniers de Citoyenneté et Immigration Canada.

POPULATION AGRICOLE

Au cours de la période de 1990 à 2020, la population agricole canadienne a diminué de 2020 %. Cela équivaut à 571 033 personnes en moins dans les fermes. En 1990, le Recensement de l'agriculture comptait 1 118 053 personnes. Selon une extrapolation linéaire à partir des Recensements de l'agriculture de 1996, 2001,

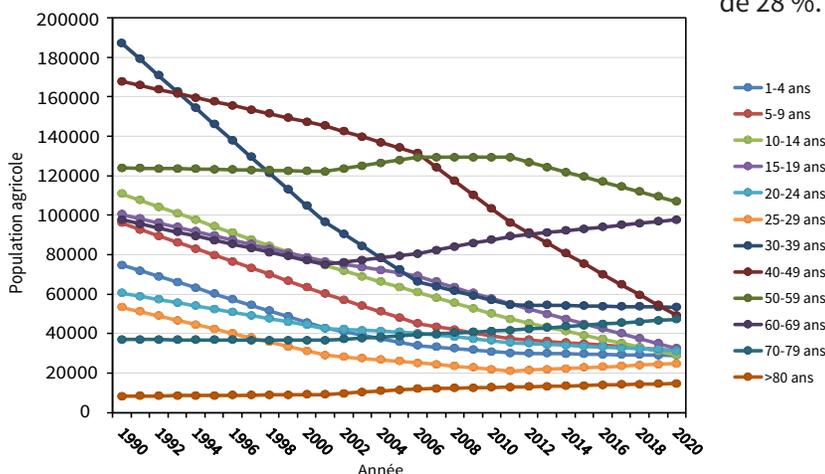
2006 et 2011, la population agricole est passée à 547 020 personnes (voir l'annexe D). Voir les définitions clés pour les changements à l'inclusion au couplage (Chapitre 2.2) Agriculture – Enquête nationale auprès des ménages.



POPULATION AGRICOLE SELON LE GROUPE D'ÂGE

Au cours de la période de 1990 à 2020, le groupe d'âge au sein de la population agricole qui a vécu la baisse la plus importante était celui des personnes entre 10 et 14 ans, soit une baisse de 14 %. Venaient ensuite les adultes de 30 à 39 ans, avec une baisse de 72 %, les adultes de 40 à

49 ans, avec une baisse de 71 %, et les jeunes de 15 à 19 ans, avec une baisse de 68 %. On a constaté une augmentation de la population agricole âgée, la plus forte augmentation ayant été enregistrée par les personnes âgées de 80 ans et plus, avec une hausse de 78 %, suivie par les personnes âgées de 70 à 79 ans, avec une hausse de 28 %.



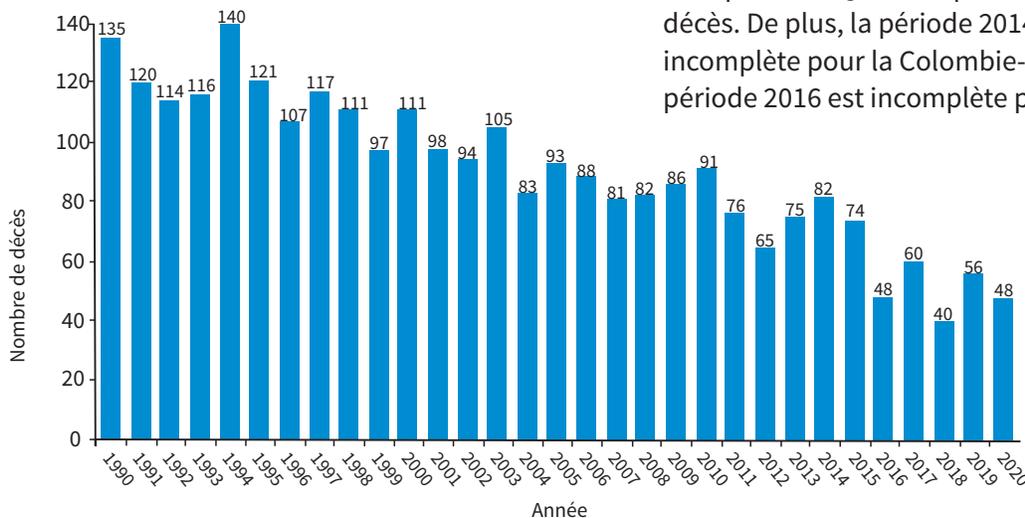
CHAPITRE 3 : DÉCÈS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE AU CANADA DE 1990 À 2012 :

3.1 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR ANNÉE CIVILE, DE 1990 À 2020 (2814 DÉCÈS)

De 1990 à 2020, il y a eu 2 814 décès liés à l'agriculture au Canada, soit une moyenne de 91 décès par an. Au cours des premières 16 années de la période de surveillance (1990-2005), on a enregistré une moyenne de 110 décès par an. Au cours des 15 dernières années (2006-2020), le

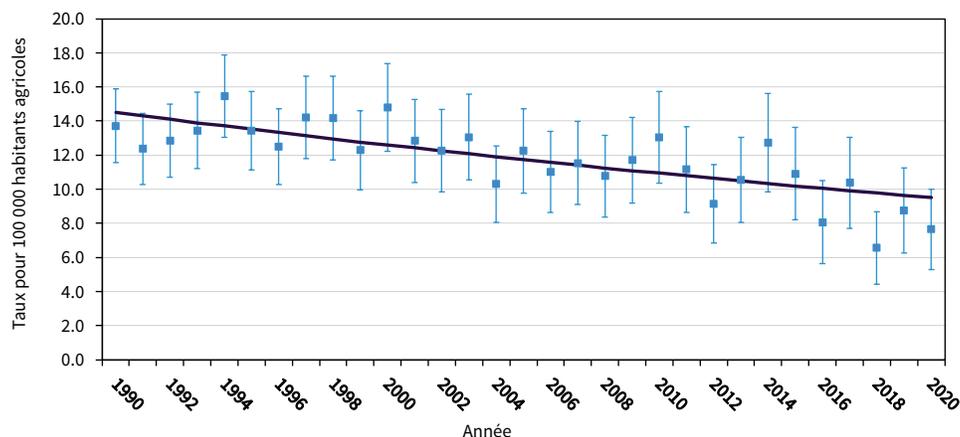
nombre moyen de décès est tombé à 70 chaque année.

Note : Le nombre de décès dans les rapports antérieurs diffère du nombre dans le rapport actuel. Cela est dû au remplacement des décès « extrapolés du Québec » par les chiffres réels des décès. De plus, la période 2014-2020 est incomplète pour la Colombie-Britannique et la période 2016 est incomplète pour le Manitoba.



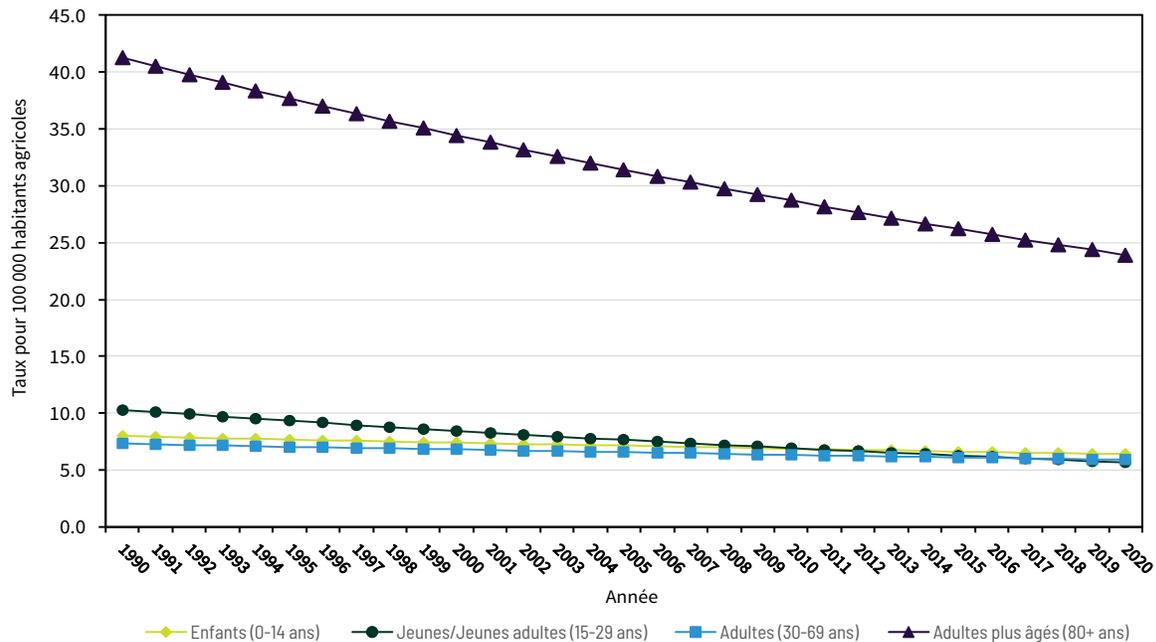
3.2 TAUX D'ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR ANNÉE (SELON L'ÂGE), DE 1990 À 2020

Sur la période de 31 ans, le taux global de mortalité dans l'agriculture a connu une diminution statistiquement significative de 1,4 % par an.



Note : pour les provinces dont les chiffres sont incomplets, le taux a été ajusté en conséquence.

3.3 COMPARAISON DES ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LE GROUPE D'ÂGE, DE 1990 à 2020



Quand on compare les taux de mortalité par groupe de population, chaque groupe d'âge affiche une diminution.

Les enfants (0-14 ans) ont connu une diminution de 0,7 % chaque année. Les jeunes/jeunes adultes (15-29 ans) ont connu une diminution statistiquement significative de 2,0 % chaque année.

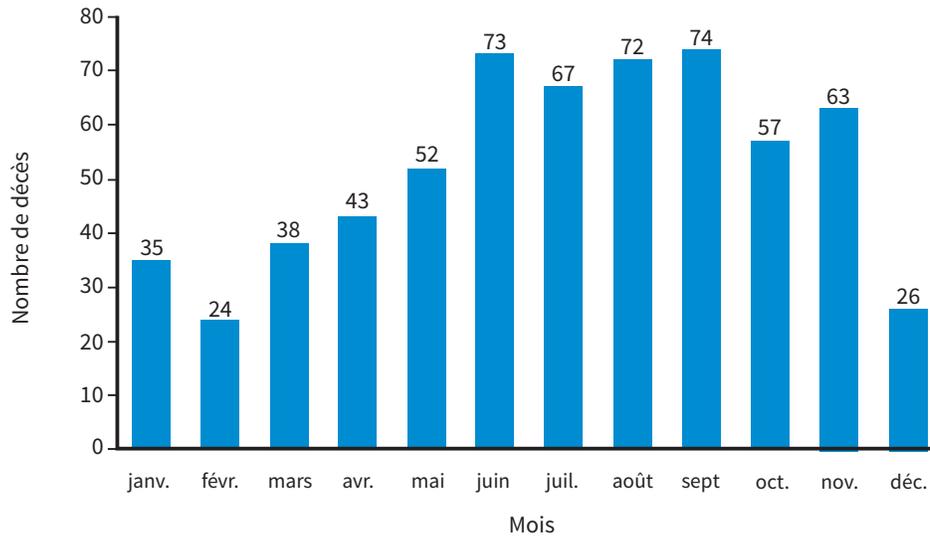
Les adultes (30-59 ans) ont connu une baisse du taux de mortalité de 0,7 % par an en moyenne.

Les adultes plus âgés (60+ ans) ont connu une diminution statistiquement significative de 1,8 % chaque année.

À partir de maintenant, le rapport se concentrera sur les dix dernières années de données disponibles, à savoir 2011-2020.

CHAPITRE 4 : DÉCÈS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE, DE 2011 À 2020

4.1 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE DE 2011 À 2020, PAR MOIS



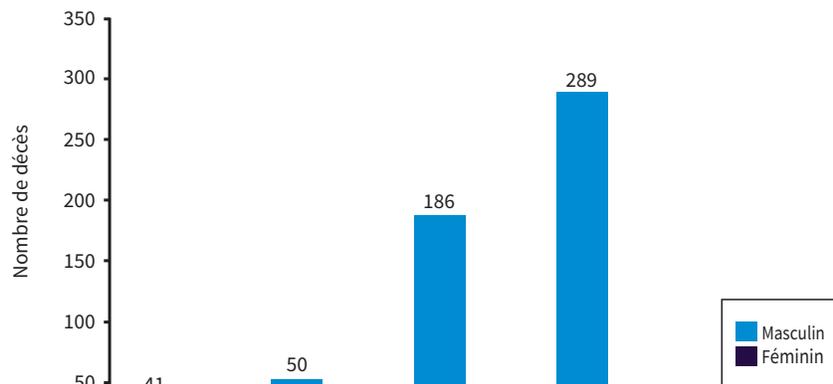
Du total de 624 décès liés au milieu agricole au Canada intervenus entre 2011 et 2020, 63 % (n=395) se sont produits entre les mois de mai à octobre.

La plus grande proportion des décès ont eu lieu en juin, août, et septembre, 12 % pour chacun

des mois. Par ailleurs, 11 % des décès se sont produits au mois de juillet.

Relativement peu de décès liés au milieu agricole se sont produits pendant les mois de l'hiver, entre décembre et mars.

4.2 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR ÂGE ET SEXE, DE 2011 À 2020



Sexe	0-14 ans	15-29 ans	25-59 ans	60+ ans	Total	Pourcentage
masculin	41	50	186	289	566	91
féminin	17	3	27	11	58	9
Total	58	53	213	300	624	100
Pourcentage	9	8	34	48	100	

La plus grande proportion (91 %) des victimes d'accidents mortels liés au milieu agricole étaient des hommes.

Le ratio entre hommes et femmes est le plus élevé pour le groupe d'âge de 60+ (26:1), et le plus bas pour le groupe d'âge de 14 à 19 ans (2:1).

4.3 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR SAISON, DE 2011 À 2020

Printemps	Été	Automne	Hiver
mars – mai	juin – août	sept. – nov.	déc. – févr.
Renversement de machine 15%	Écrasement par machine 18 %	Renversement de machine 17 %	Enchevêtrement dans une machine 13 %
Écrasement par machine 9%	Machinery rollover 16 %	Écrasement par machine 15 %	Écrasement par machine 9 %
Coincé/heurté par un composant de machine ou une machine qui s'effondre 9%	Coincé/heurté par un composant de machine ou une machine qui s'effondre 8 %	Enchevêtrement dans une machine 13 %	Coincé/heurté par un composant de machine ou une machine qui s'effondre 8 %

Dans l'ensemble, les trois principales causes de décès liés au milieu agricole sont les renversements de machine (15 %), les écrasements par machine (14 %), et le fait d'être coincé/heurté par un composant de machine (8 %).

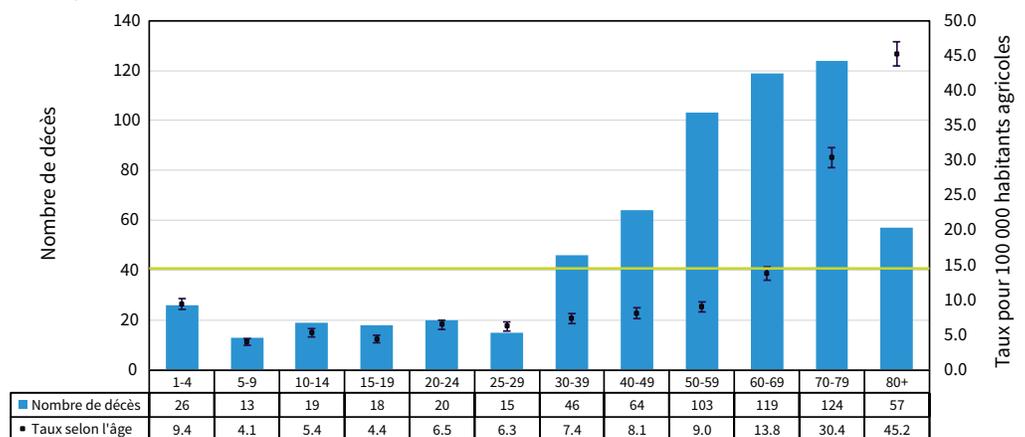
D'un point de vue saisonnier, les renversements de machine ont été la cause principale de décès

pendant les deux saisons les plus actives : l'été et l'automne. Les renversements de machine ont été la deuxième cause principale de décès au printemps.

Le pourcentage est fondé sur tous les accidents mortels au cours de chaque saison. Il n'est pas ajusté selon la variabilité saisonnière. ^

4.4 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR NOMBRE/TAUX (SELON LE GROUPE D'ÂGE), DE 2011 À 2020

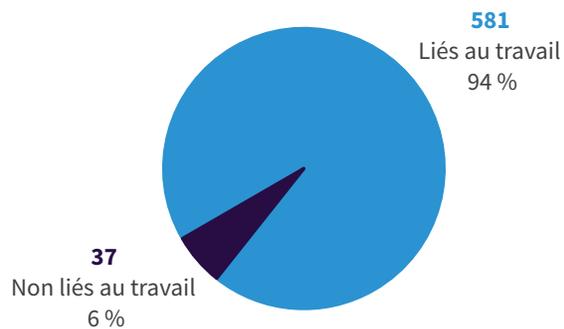
Les groupes d'âge affichant le plus grand nombre de décès, celui des 70 à 79 ans (n=124 décès) et celui des 60 à 69 ans (n=119 décès), n'ont pas le taux le plus élevé : 30,4 décès pour 100 000 habitants agricoles et 13,8 décès pour 100 000 habitants agricoles respectivement.



Le groupe d'âge affichant le taux de mortalité le plus élevé était celui des 80 ans et plus avec un taux de 45,2 décès pour 100 000 habitants agricoles (n=57 décès)

^ Les données ne sont pas ajustées selon les conditions environnementales ou les effets des phénomènes climatiques saisonniers.

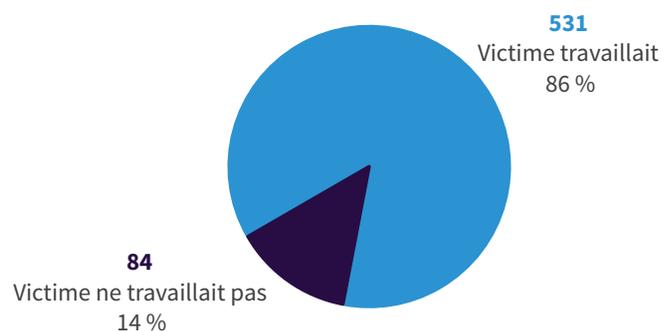
4.5 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LE RAPPORT AU TRAVAIL, DE 2011 À 2020



Des 624 décès liés au milieu agricole au Canada, 94 % (n=581 décès) étaient liés au travail. Les quelques décès non liés au travail (6 %) étaient liés aux risques environnementaux de la ferme.

La plupart des adultes décédés effectuaient une tâche agricole, tandis que la majorité des enfants victimes d'un accident mortel lié au travail ne travaillaient pas.

Il y a eu 6 décès pour lesquels on ne pouvait pas déterminer si un travail agricole était en train



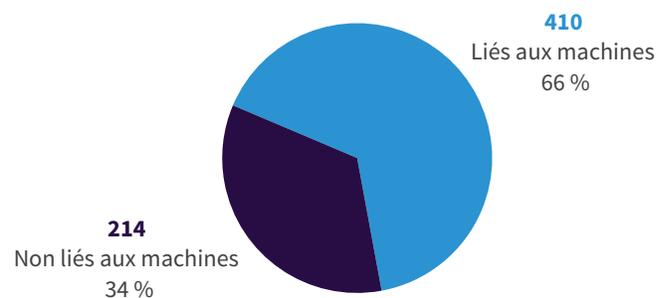
d'être effectué au moment de l'accident. Dans l'ensemble, 86 % des victimes d'un accident mortel lié au milieu agricole effectuaient un travail agricole. Cependant, 14 % des victimes d'un accident mortel lié au milieu agricole ne travaillaient pas au moment de l'accident.

Il y a eu 9 décès pour lesquels on ne pouvait pas déterminer si le défunt travaillait ou ne travaillait pas.

Parmi les accidents mortels liés au milieu agricole, 66 % (n=410 décès) étaient liés à la machinerie. Les causes les plus courantes des accidents mortels liés à la machinerie étaient les renversements de machine, les écrasements par machine et les enchevêtrements dans une machine. (Figure 4.6).

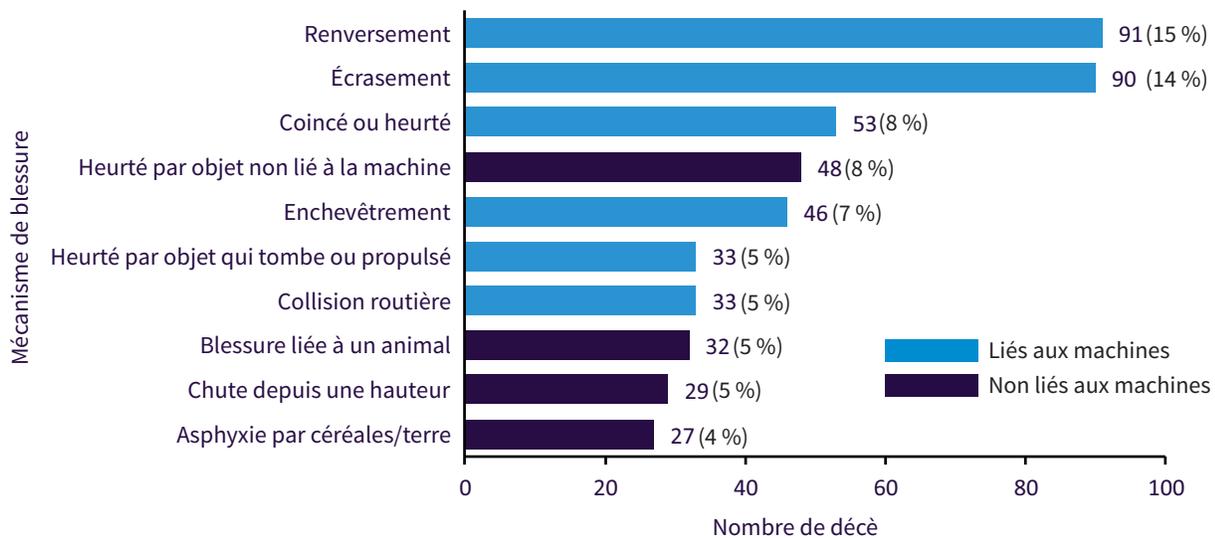
214 décès ont été liés au milieu agricole, mais non liés à la machinerie (34 %), comprenant les heurts par un animal ou un objet, les noyades (surtout chez les enfants), les chutes depuis une hauteur et l'exposition aux substances toxiques. (Figure 4.6).

4.6 ACCIDENTS MORTELS LIÉS À LA MACHINERIE



Note : il y avait un décès pour lequel il n'y avait pas suffisamment de documentation pour déterminer si la blessure était liée à la machinerie ou non. Ce décès figurait donc dans chacune des catégories.

4.7 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LES DIX CAUSES LES PLUS FRÉQUENTES, DE 2011 À 2020



Presque le tiers de tous les accidents mortels liés au milieu agricole au Canada (38 %) ont été causés par trois circonstances liées à la machinerie : les écrasements par machine, les renversements de machine et le fait d'être coincé ou heurté par un composant de machine (total de 234 décès).

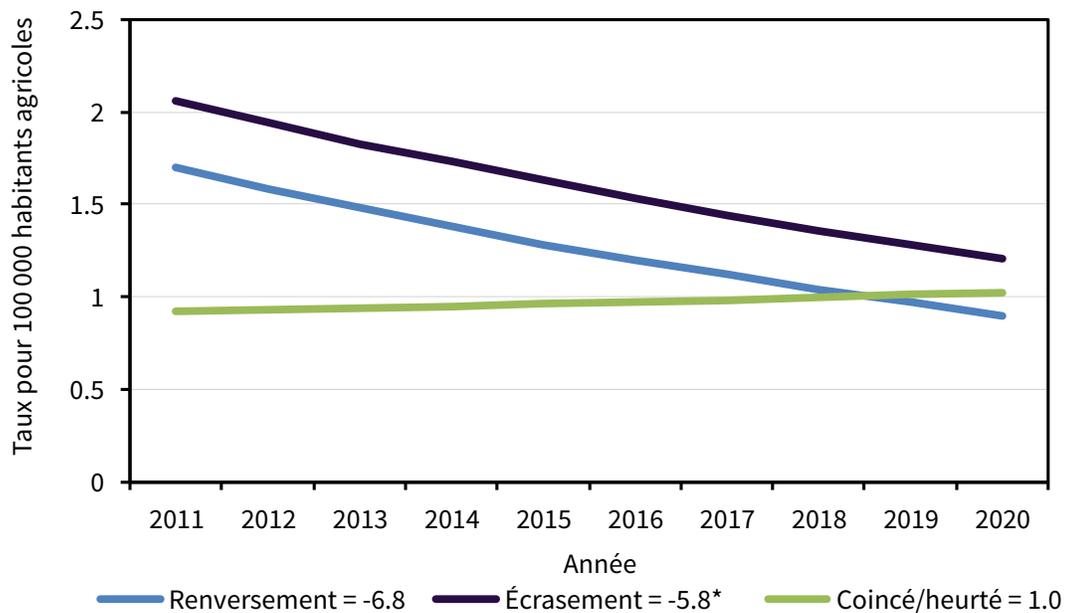
Les écrasements par machine et les renversements de machine représentent 15 % et 14 % des décès respectivement. Le fait d'être coincé ou heurté par un composant de machine (8 %) et le fait d'être heurté par un élément non lié à la machinerie représentent un autre 8 % des décès. Les enchevêtrements dans une

machine constituent 7 % des causes d'accidents mortels; le fait d'être heurté par un objet qui tombe ou propulsé d'une machine, les collisions routières, les décès liés à un animal, et les chutes depuis une hauteur constituent 5 % pour chaque cause.

L'asphyxie par céréales ou par de la terre constitue 4 % des accidents mortels liés au milieu agricole.

Il y a eu 142 autres décès liés à l'agriculture impliquant 19 autres mécanismes de blessure qui n'ont pas été inclus dans le graphique ci-dessus.

4.8 BLESSURES MORTELLES LIÉES AU MILIEU AGRICOLE CLASSÉES PAR MÉCANISME LIÉ À LA MACHINE, 2011 à 2020

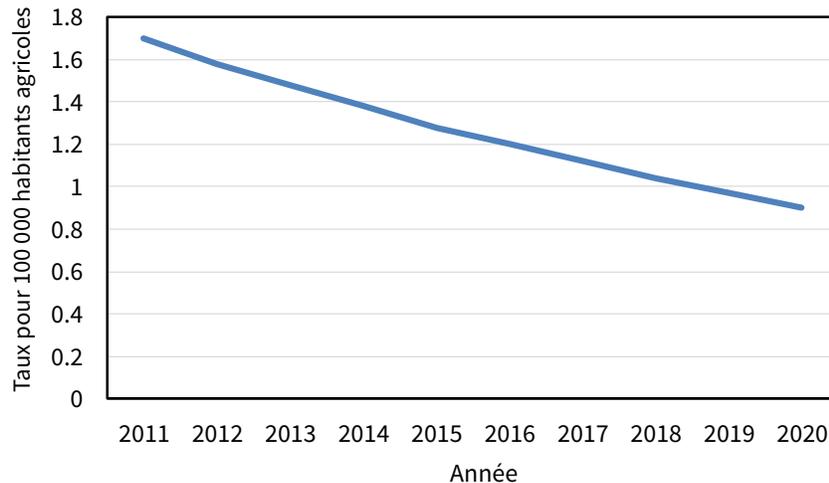


* Le changement du pourcentage moyen est statistiquement significatif.

Quand on analyse les trois principaux mécanismes de blessures liés aux machines au cours du temps, le taux des décès causés par les renversements a diminué de 6,8 % par an en moyenne et le taux des décès causés par les écrasements a connu une baisse considérable de 5,8 % par an en moyenne.

Le taux des décès dus au fait d'être coïncé ou heurté par un composant de machine a augmenté de 1,0 % par an en moyenne.

4.9 RENVERSEMENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON L'ÂGE, DE 2011 À 2020



Sur la période de 10 ans allant de 2011 à 2020, on dénombre 91 décès par renversement liés à des machines. Ceci représente 9 décès par an.

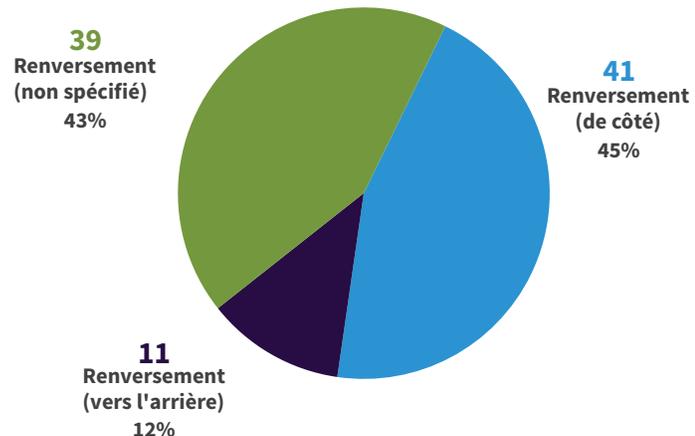
Pendant cette période, le taux d'accidents mortels liés aux renversements de machine a diminué en moyenne de 6,8 % par année.

4.10 RENVERSEMENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR TYPE DE RENVERSEMENT, DE 2011 À 2020

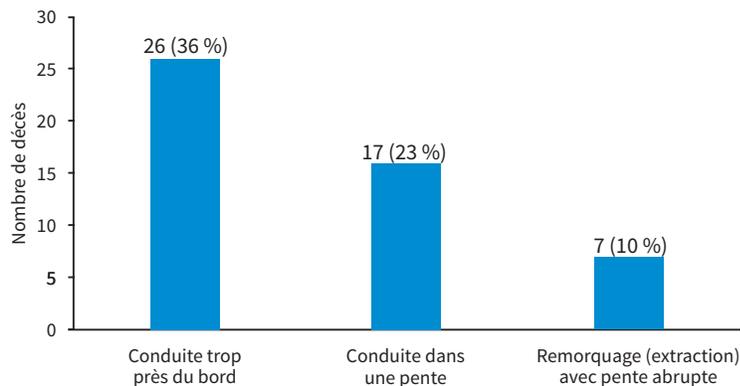
Des 91 renversements mortels, 45 % (n=41 décès) sont survenus de côté.

Par ailleurs, 12 % (n=32 décès) des renversements sont survenus vers l'arrière. Dans 43 % (n=39 décès) des cas, la direction du renversement ne pouvait pas être déterminée ou encore la documentation était insuffisante pour déterminer la direction du renversement au moment du décès.

La majorité des renversements impliquaient un tracteur (69 %), et 16 % impliquaient un véhicule tout-terrain.



4.11 RENVERSEMENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LES TROIS PRINCIPALES CAUSES IMMÉDIATES DE RENVERSEMENT, DE 2011 À 2020



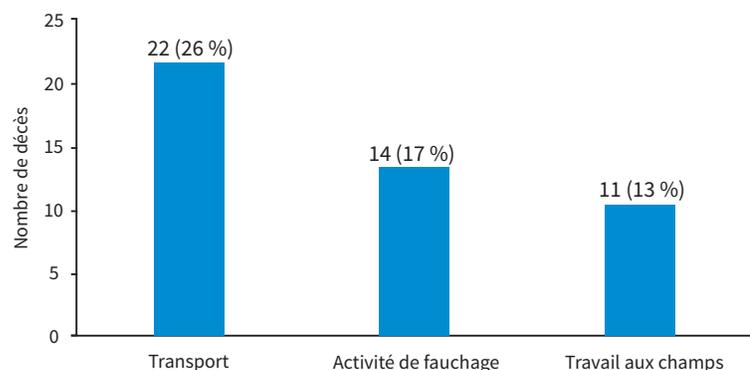
Des 91 renversements de machine mortels, 74 (81 %) étaient suffisamment documentés pour déterminer une cause immédiate. Pour les autres 17 (19 %) décès, il n'y avait pas assez de documentation pour déterminer une cause immédiate.

Sur les 74 décès dont la cause immédiate a été documentée, 26 (36 %) des renversements étaient dus au fait que la personne décédée conduisait trop près du bord (d'un terrain incliné ou irrégulier). Dix-sept autres décès (23 %) ont été causés par des machines se déplaçant sur une pente, et sept (10 %) des renversements ont été causés par le remorquage (extraction) d'un objet.

Les 8 autres catégories (n=24 décès) représentaient les 32 % restants des renversements.

4.12 RENVERSEMENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LES TROIS PRINCIPALES ACTIVITÉS PRÉCÉDANT LE RENVERSEMENT, DE 2011 À 2020

Des 91 renversements mortels, 84 (92 %) des décès étaient suffisamment documentés pour déterminer quelle était l'activité précédant le décès. Pour les autres 7 (8 %) décès, ils n'étaient pas assez documentés pour déterminer quelle était l'activité précédant le décès.

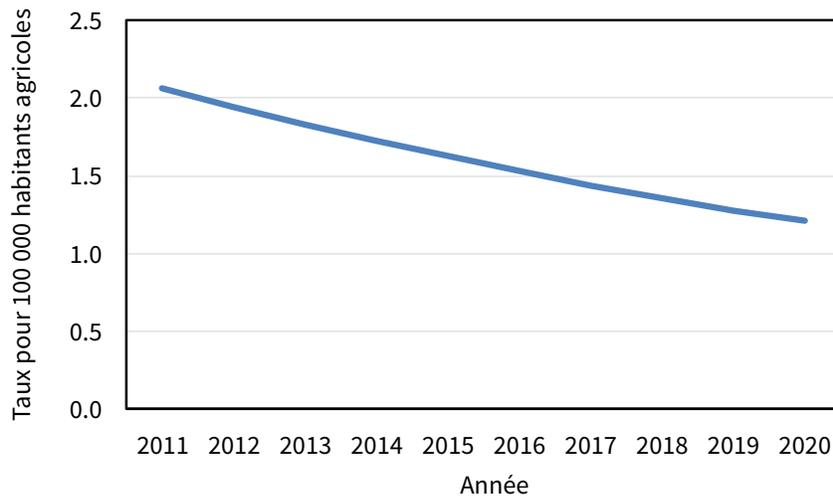


Des 84 décès avec une activité documentée, 22 (26 %) des renversements ont identifié le transport comme étant l'activité la plus courante avant le décès. Il s'agissait de déplacements sur les voies publiques et les chemins.

De plus, 14 accidents mortels (17 %) ont été attribués à une activité de fauchage avant les décès, et dans 11 (13 %) des cas, le décès a été attribué aux activités dans les champs.

Les 7 autres catégories (n=37 décès) représentaient 44 % des renversements restants.

4.13 ÉCRASEMENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR L'ÂGE, DE 2011 À 2020



Sur une période de 10 ans, de 2011 à 2020, 90 décès liés au milieu agricole sont survenus par écrasement. Ceci équivaut à 9 décès par année.

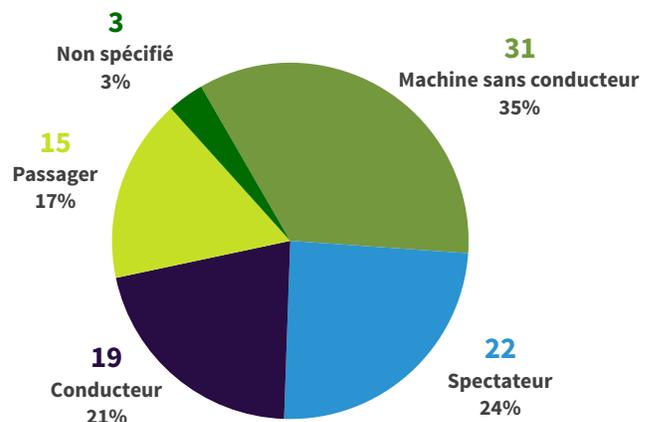
Pendant cette période, le taux d'accidents mortels par écrasement a connu une baisse importante avec une moyenne de 5,8 % par année.

4.14 ÉCRASEMENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR PERSONNE, DE 2011 À 2020

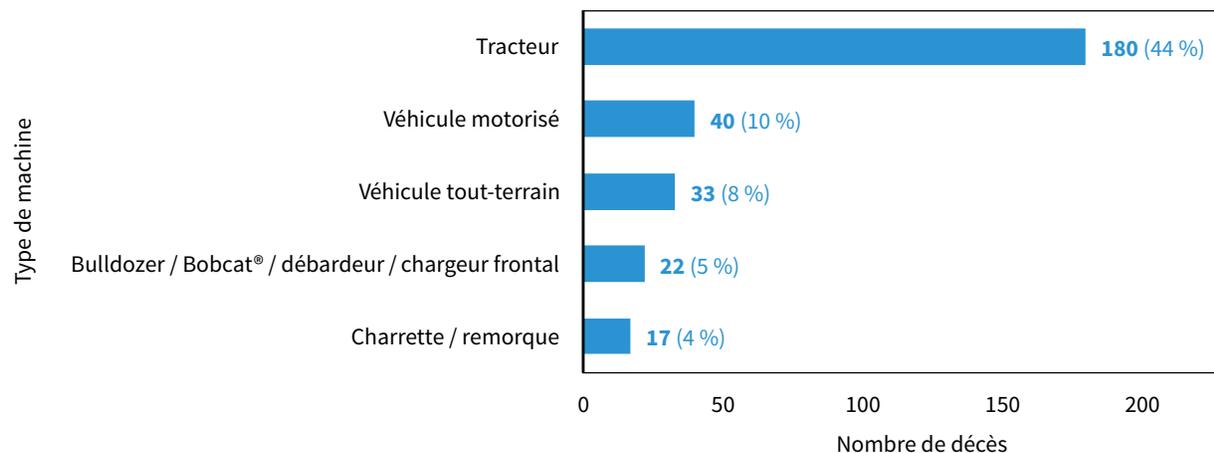
On a dénombré 90 accidents mortels causés par un écrasement par machine liés à l'agriculture, de 2011 à 2020. Les écrasements d'un chauffeur descendu (machine sans conducteur) étaient le type le plus fréquent d'écrasement mortel (35 %). Dans ce type d'accident, la victime est écrasée par un véhicule laissé en marche ou sans dispositif de blocage dans une pente.

Les écrasements du spectateur constituaient le deuxième plus grand pourcentage des décès par écrasement (24 %). Venaient ensuite les écrasements du conducteur tombé (21 %), et les écrasements d'un passager/passager supplémentaire (17 %).

Il y a eu trois décès où la personne décédée n'a pas été identifiée comme conducteur, passager ou spectateur.



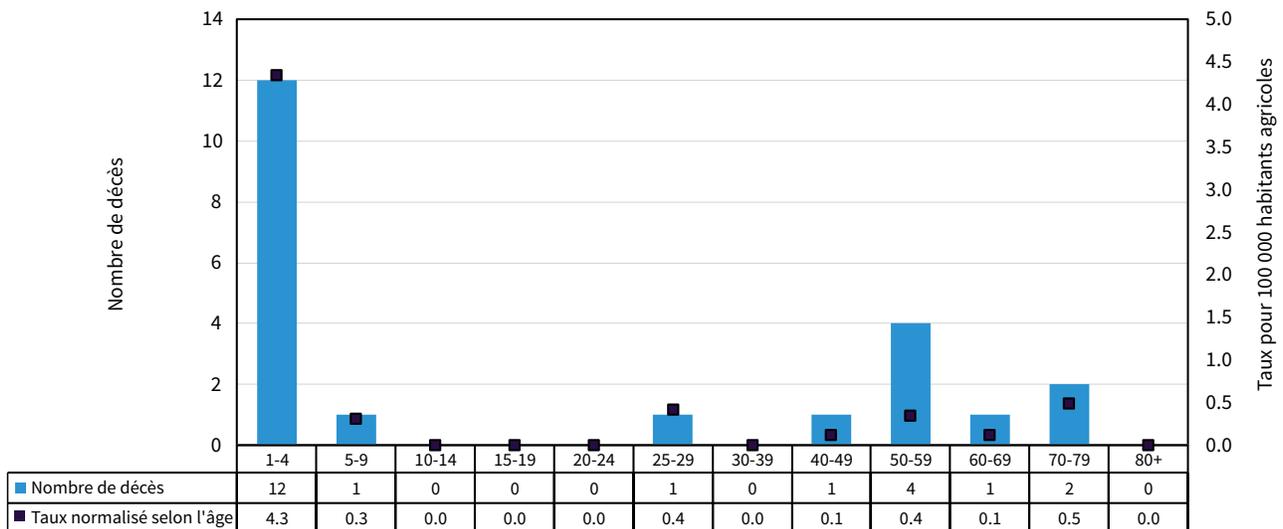
4.15 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LES CINQ PRINCIPAUX TYPES DE MACHINES, DE 2011 À 2020



Des 411 accidents mortels liés à la machinerie, 44 % (n=180 décès) impliquaient un tracteur. 10 % (n=40 décès) impliquaient une collision entre une machine et un autre véhicule. Il pouvait s'agir d'une voiture, d'une camionnette, d'une semi-remorque, d'un véhicule tout-terrain, ou d'une moto hors-piste.

Au total, 8 % (n=33 décès) impliquaient un véhicule tout-terrain, 5 % (n=22 décès) impliquaient un bulldozer/Bobcat/débardeur ou un chargeur frontal non documentés comme étant attachés à un tracteur et 4 % (n=17 décès) étaient attribués à une charrette/remorque.

4.16 ÉCRASEMENTS MORTELS DE SPECTATEURS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LE GROUPE D'ÂGE, DE 2011 À 2020



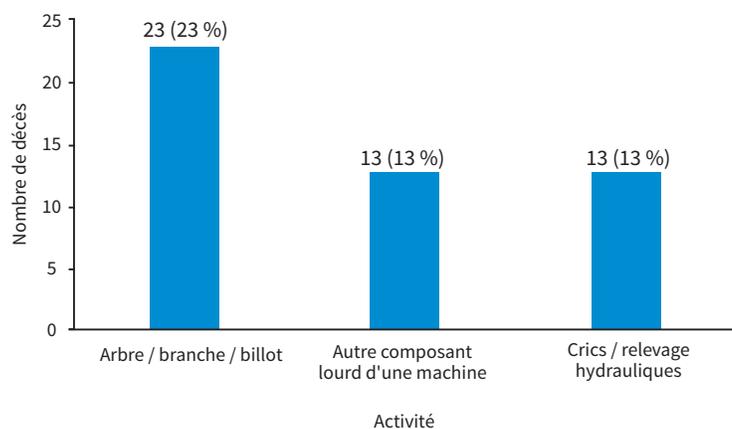
Des 22 écrasements mortels du spectateur, 55 % étaient des enfants entre l'âge de 1 et 4 ans. Les enfants entre l'âge de 1 et 4 ans constituaient le taux le plus élevé d'accidents mortels

d'écrasements du spectateur (n=12 décès) et le taux le plus élevé selon le groupe d'âge de 4,3 décès pour 100 000 habitants agricoles.

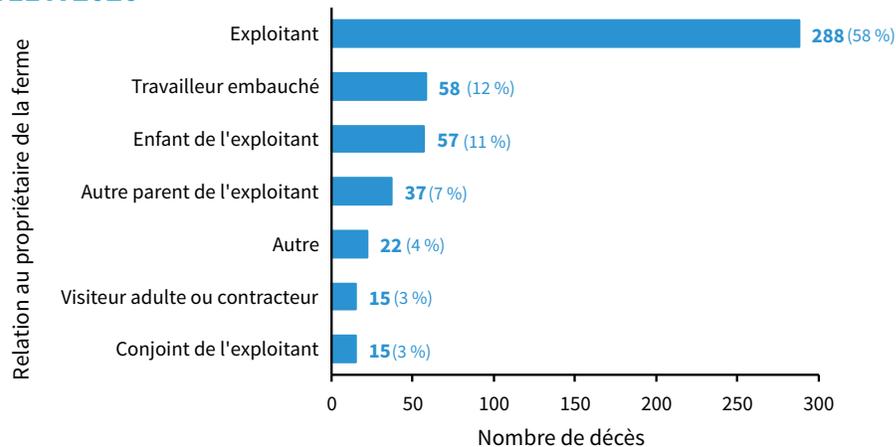
4.17 BLESSURES MORTELLES CAUSÉES PAR UNE MACHINE OU UN OBJET NON LIÉ À UNE MACHINE (PAR ÉLÉMENT), DE 2011 À 2020

Entre 2011 et 2020, 101 personnes sont mortes après avoir été heurtées ou coincées par un objet lié ou non lié à la machinerie.

Le fait d'être heurté par un arbre, une branche ou un billot s'est avéré être la cause la plus commune, avec 23 décès (23 %). 13 décès (13 %) ont été attribués au fait d'être coincé par un composant lourd de machine et 13 décès (13 %) au fait d'être tué à la suite de pannes de crics ou de relevages hydrauliques.



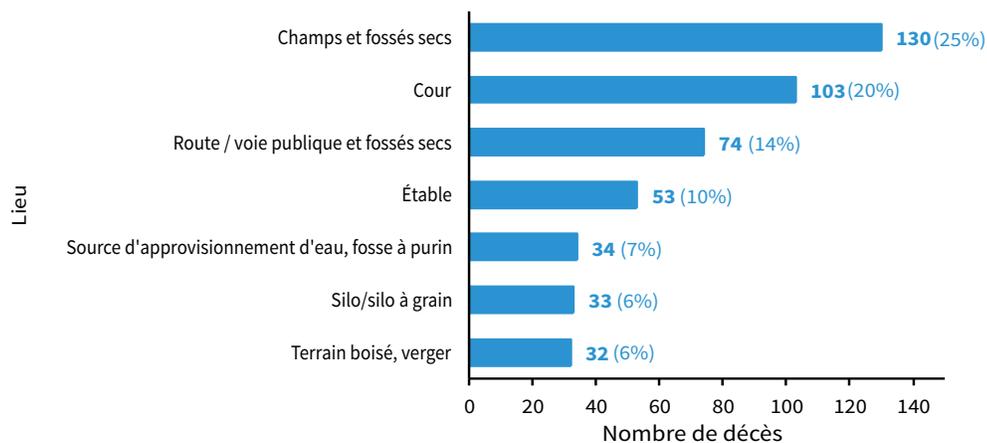
4.18 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LE LIEN AVEC L'EXPLOITANT AGRICOLE, DE 2011 À 2020



Des 500 décès où le lien entre la victime et l'exploitant agricole était connu, la majorité des victimes, 58 % (n=288 décès), étaient des propriétaires/exploitants agricoles, tandis que 12 % (n=58 décès) étaient des travailleurs embauchés. De plus, 11 % des victimes (n=57 décès) étaient des enfants des propriétaires/exploitants agricoles, et 7 % (n=37 décès) étaient identifiés comme ayant un autre lien de parenté avec l'exploitant. De

la catégorie « Autre lien de parenté avec l'exploitant », 35 % (n=13 décès) des victimes étaient identifiées comme étant le père du propriétaire/exploitant, 18 décès (82 %) impliquaient la circulation, donc « autre » inclut les conducteurs/passagers qui sont décédés à la suite de la collision d'un véhicule motorisé avec la machinerie agricole. Les décès de conjoint d'un exploitant et d'un visiteur adulte/entrepreneur représentent 3 % des décès (n=15 décès chacun).

4.19 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LE LIEU, DE 2011 À 2020



Des 522 lieux d'accidents mortels identifiés, les endroits les plus courants étaient les champs et les fossés secs, soit 25 % (n=130 décès). L'autre lieu le plus courant était la cour de la ferme, avec 20 % des décès (n=103 décès). Des accidents mortels liés au milieu agricole, 14 % (n=74 décès) se sont produits sur la route/voie publique et dans les fossés secs.

4.20 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON D'AUTRES FAITS, DE 2011 À 2020

Enchevêtrements

- Des accidents mortels liés aux enchevêtrements ayant une documentation suffisante, 46 % étaient liés à l'entretien, aux réparations ou au nettoyage de la machinerie.

Liés à un animal

- Des 32 accidents mortels liés à un animal :
 - 53 % (n=17 décès) étaient liés aux chevaux
 - 47 % (n=15 décès) étaient liés aux bovins

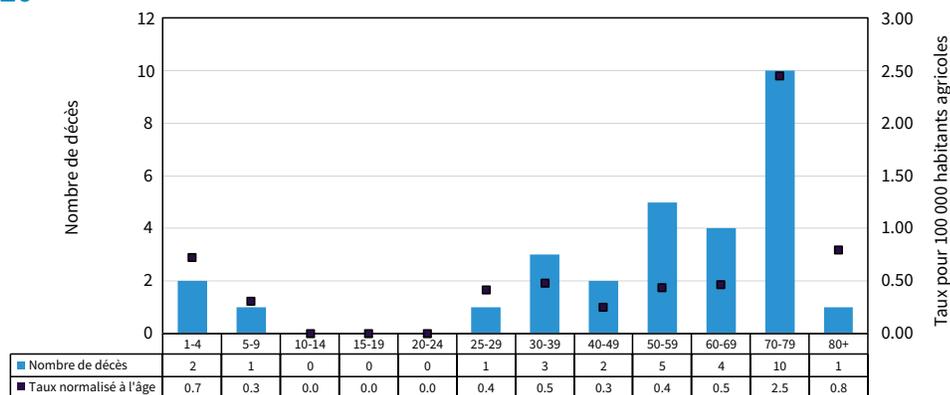
Chute d'une hauteur

- Des 28 lieux connus de chute :
 - 32 % (n=9 décès) des décès étaient le résultat de la chute d'une échelle ou d'un échafaudage
 - 25 % (n=7 décès) des décès étaient le résultat de la chute d'un silo ou d'un silo à grain
 - 18 % (n=5 décès) étaient le résultat de la chute d'un grenier/étage supérieur/chevrons de grange

Noyades par lieu

- Des 29 noyades liées et non liées à la machinerie :
 - 41 % (n=12 décès) se sont produites dans des étangs-réservoirs
 - 21 % (n=6 décès) se sont produites dans des lacs/étangs/marécages/bourbiers
 - 14 % (n=4 décès) se sont produites dans des bassins d'eaux usées/fosses à lisier/lagunes

4.21 NOYADES MORTELLES LIÉS AU MILIEU AGRICOLE SELON LE GROUPE D'ÂGE, DE 2011 À 2020



Des 29 noyades liées et non liées à la machinerie, les adultes (70 à 79 ans) étaient les plus nombreux, avec 10 décès, soit un taux de 2,5 décès pour 100 000 habitants agricoles. Dans ce groupe d'âge (70 à 79 ans), 80 % (n=8 décès)

des décès étaient des noyades liées à la machinerie.

Des 3 noyades d'enfants de moins de 10 ans, 100 % étaient des noyades non liées à la machinerie.

APPENDIX A: RÈGLES DE DÉCISION

INCLUSION DES DÉCÈS ET DES BLESSURES DANS LA BASE DE DONNÉES DES MORTALITÉS

Complications secondaires

Les décès survenus à l'hôpital à la suite de complications secondaires en raison d'une blessure subie en milieu agricole (ex : embolies, maladies respiratoires) sont compris dans la base de données des mortalités. Note : le Nouveau-Brunswick ne considère pas ces cas comme étant reliés au milieu agricole si le décès a eu lieu plus de deux semaines après la blessure liée au milieu agricole.

Décès sur les voies publiques

La base de données comprend les accidents mortels sur les voies publiques s'ils sont liés à des véhicules agricoles, à de la machinerie agricole ou aux animaux de ferme.

Enfants au jeu

Les décès des enfants jouant en milieu de travail agricole ont été inclus. Par exemple, les cas où une personne effectuant un travail agricole ne pouvait pas surveiller un enfant qui l'accompagnait dans son milieu de travail lié à l'agriculture; les cas où un enfant est décédé alors qu'une personne effectuait une tâche agricole; les cas où un enfant a été tué à la suite d'un risque dans l'environnement de la ferme ou du ranch comme monter à cheval, soigner les animaux de ferme, noyade dans un étang-réservoir ou dans une fosse à lisier, etc.

Présence d'alcool

La base de données comprend les accidents mortels dans lesquels la victime était en état d'ébriété si l'accident s'est produit lors d'un travail agricole ou dans un environnement agricole à risque.

Troubles médicaux

Les décès attribués à des troubles médicaux préexistants (ex : crise cardiaque, crise d'épilepsie) sont exclus de la base de données des mortalités. Tout décès où une blessure liée au milieu agricole (tel que la chute depuis une machine) a été immédiatement précédée d'un trouble médical important tel qu'un accident vasculaire cérébral, une crise d'épilepsie ou une crise cardiaque a également été exclu. Les décès à la suite d'une crise cardiaque où la victime s'adonnait à un travail agricole ardu au moment de la crise ou immédiatement avant la crise sont inclus dans la base de données des mortalités dans la catégorie « surmenage ».

Véhicules tout terrain

Les décès attribués aux véhicules tout-terrain, tels les VTT, les motos hors route et les moto dunes, ont été inclus dans la base de données des mortalités s'ils sont survenus dans une ferme ou un ranch ou si les véhicules ont été utilisés à des fins agricoles.

ANNEXE B : GLOSSAIRE

TERMES GÉNÉRAUX

Blessure

Domages corporels à une personne causés par un transfert aigu d'énergie (mécanique, thermique, électrique, chimique ou radiation) ou par l'absence soudaine de chaleur ou d'oxygène.

Dangers non liés au travail

Les dangers non liés au travail du milieu agricole comprennent les choses qu'on ne trouve pas typiquement dans une résidence « non agricole ». Cela comprend divers lieux comme les étangs réservoirs et bourniers, les vergers, les terrains boisés, les fosses à lisier et les diverses machines agricoles comme les tracteurs, les moissonneuses-batteuses et les charrues. Ils comprennent aussi diverses dépendances comme les étables, les huttes Quonset, les cages à poules, et les diverses activités des soins des animaux, l'entreposage inapproprié de l'équipement et l'équitation.

Décès liés au milieu agricole

SBAC définit un décès lié au milieu agricole comme suit :

- 1) Toute blessure non intentionnelle entraînant la mort et survenue au cours d'activités reliées à une exploitation agricole ou d'un ranch au Canada ou
- 2) Toute blessure non intentionnelle entraînant la mort causée par un environnement dangereux à la ferme ou dans un ranch au Canada (à l'exception des accidents mortels non liés au travail et survenus au domicile). Cette définition inclut les décès survenus ailleurs que dans le milieu de travail lié à l'agriculture si le travail était lié à l'agriculture; par exemple,

le transport des travailleurs, du bétail, d'approvisionnements ou de récoltes dans les voies publiques; les animaux errant dans les voies publiques. Les décès survenus parce qu'une tierce personne effectuait un travail agricole sont aussi inclus.

Dénominateurs

Les données utilisées comme dénominateurs pour le calcul des taux. Le nombre inférieur d'une fraction qui indique le nombre total de personnes exposées sur une période donnée.

Écrasements

Les blessures en milieu agricole liées à la machinerie ont été identifiées et codées par SBAC comme étant « écrasement lié au milieu agricole » si la victime a été écrasée, heurtée ou coincée par un véhicule ou une machine agricole en position droite qui étaient en marche ou roulaient dans une pente.

Ferme

Toute ferme ou autre exploitation agricole qui produit pour la vente au moins un des produits suivants liés à l'agriculture : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de l'érable. (Recensement de l'agriculture, Statistique Canada).

Numérateurs

Les données utilisées comme numérateurs pour le calcul des taux. Le nombre supérieur d'une fraction qui indique le nombre de cas relatifs au nombre de cas étudiés pour un mécanisme de blessure et/ou un groupe d'âge particulier.

ANNEXE B : GLOSSAIRE

Activité avant l'enchevêtrement

Entretien/réparations/nettoyage de l'équipement

Objets liés aux blessures dues au fait d'être coincé ou heurté par un objet lié ou non à la machinerie

- balle (grande, ronde)
- autre balle
- arbre, branche, billot
- bâtiment ou structure qui s'effondre
- autre objet lourd non lié à la machinerie, par exemple une barrière ou porte
- machine lourde (non en marche)
- caisse de camion
- godet
- bras du chargeur frontal
- autre composant lourd d'une machine
- couteau ou lame
- fil pour emballage ou barbelé
- outil ou partie d'un outil (comprend les outils mécaniques)
- crochet, corde ou chaîne de remorquage
- attelage ou timon
- crics ou relevage hydraulique
- autre objet non lié à la machinerie
- inconnu
- autre objet lié à la machinerie

Activité avant le renversement

Comprend le transport de produits et de bétail

- remorquage
- travail aux champs
- sylviculture
- travail dans la cour de ferme
- loisirs/déplacement
- entretien des routes
- passager supplémentaire
- inconnue

Cause du renversement

- conduite trop près du bord
- conduite dans une pente, virage d'une machine
- chute depuis une rampe
- transport avec godet très chargé
- traînage de billots/machinerie
- extraction de souches ou d'arbres
- remorquage
- collision avec un objet
- terrain accidenté
- bras ou godet du tracteur coincé dans la terre
- traînage de machinerie lourde ou d'une remorque
- inconnue

ANNEXE B : GLOSSAIRE

Blessure non intentionnelle

Les blessures non intentionnelles consistent en un sous-ensemble de blessures pour lesquelles il n'y aucune preuve d'intention prédéterminée. Pour identifier davantage les activités ou circonstances des causes principales des décès, une analyse subséquente a été effectuée, se fondant sur la documentation dans le champ de texte de l'abrégé consacré aux circonstances.

Écrasement du conducteur

Un conducteur tombe d'une machine et est ensuite écrasé, coincé ou heurté par la machine, ou par une machine ou un outil qu'elle remorque.

Écrasement du conducteur descendu (sous-catégorie d'écrasement sans conducteur)

Un conducteur est écrasé, coincé ou heurté par une machine sans conducteur qui est en marche ou roulant dans une pente, ou par une machine ou un outil qu'elle remorque. Cette définition inclut un écrasement lorsqu'on essaie de monter à bord d'une machine sans conducteur. Elle n'inclut pas les cas d'un démarrage inapproprié par le défunt.

Écrasement du passager

Un passager tombe d'une machine et est écrasé, coincé ou heurté par la machine, ou par une machine ou outil qu'elle remorque.

Écrasement du spectateur

Un spectateur est écrasé, coincé ou heurté par une machine avec conducteur, ou par une machine ou un outil qu'elle remorque. Cette définition inclut l'écrasement lorsqu'on essaie de monter à bord ou de descendre d'une machine avec conducteur en marche.

Écrasement lié à un démarrage inapproprié

(sous-catégorie d'écrasement sans conducteur)
Une personne est écrasée par une machine sans conducteur à la suite d'un démarrage autre que celui indiqué par le fabricant de la machine. Cette définition inclut le démarrage d'appoint et le démarrage rapide ou à froid d'une machine.

Écrasement sans conducteur

Une personne est écrasée, coincée ou heurtée par une machine sans conducteur, ou par une machine ou un outil qu'elle remorque. Cette définition inclut l'écrasement lorsqu'on essaie de monter à bord d'une machine en mouvement sans conducteur.

Surveillance

La collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion systématiques et continues des données sur la santé.

ANNEXE C : FORMULAIRE DE SAISIE DES DONNÉES

FORMULAIRE DE SAISIE DES DONNÉES DES MORTALITÉS LIÉES AU MILIEU AGRICOLE DE SBAC



CAIR FATAL FARM INJURIES – DATA ABSTRACTION FORM

Coroner's File #: _____
year no.

CAIR ID: _____
prov. year no.

An Agricultural Fatality is: 1) Any unintentional injury resulting in death that occurred during activities related to the operation of a farm or ranch and/or 2) Any unintentional injury resulting in death that involved any hazard of a farm or ranch environment in Canada (excluding fatal non work-related injuries that took place in the farm residence). This includes deaths that occurred away from agricultural work locations if agricultural work was being done; e.g., transporting livestock, supplies, workers or harvested crops on public highways. Deaths where victims were killed because a third party was engaged in agricultural work are also included.

Age: _____ Birth Date: ____ / ____ / ____ Birth date missing (circle)? Yes No
mm dd yyyy

Gender (circle): M F Province: _____ County/Regional Municipality: _____

Region: _____ Date of Injury: ____ / ____ / ____ Weekday of Injury (circle): S M T W T F S
mm dd yyyy

Time of Injury _____ (24:00) Date of Death: ____ / ____ / ____
mm dd yyyy

Source of data for case identification (circle all that apply):

- | | | |
|-----------------|---------------------|---------|
| 1 Coroner | 2 Medical Examiner | 3 Media |
| 4 RCMP / police | 5 Registrar General | 6 Other |

A. DESCRIPTION OF INJURY EVENT

Please include as many details as possible about the decedent's activity, task and location at the time of the incident. For falls and drownings, please describe exact location. For struck or pinned by object injuries, please specify object or machine component. For entanglements, please state whether clothing was involved. For tractor rollovers, please indicate whether the tractor had ROPS. For machine injuries, please describe the machine in as much detail as possible.

*If the injury was not machinery or vehicle related, complete Section B and then proceed to Section E.
 If the injury was machinery or vehicle related, begin with Section C and continue.*

ANNEXE C : FORMULAIRE DE SAISIE DES DONNÉES

FORMULAIRE DE SAISIE DES DONNÉES DES MORTALITÉS LIÉES AU MILIEU AGRICOLE DE SBAC

<p>B. CAUSE OF INJURY NOT MACHINERY OR VEHICLE RELATED</p> <p>1 crushed or struck by animal. Specify animal: _____</p> <p>2 other type of animal injury. Specify animal: _____</p> <p>3 fall from animal. Specify animal: _____</p> <p>4 struck by non-machine object</p> <p>5 struck against non-machine object</p> <p>6 caught inside, under or between non-machine objects</p> <p>If 4 or 6, specify object: _____</p> <p>7 fall from height. Give specific fall location: _____</p> <p>8 fall on same level</p> <p>9 jumped to lower level</p> <p>10 overexertion</p> <p>11 drowning</p> <p>12 exposure to fire/explosion</p> <p>13 contact with temperature extremes</p> <p>14 contact with electric current</p> <p>16 contact with radiation, caustic, toxic or noxious substance by (circle): inhalation ingestion absorption injection</p> <p>Specify agent: _____</p> <p>18 asphyxiation by grain or soil. Specify: _____</p> <p>19 firearm</p> <p>77 other non machine related. Specify: _____</p> <p>88 unknown non machine related</p> <p>99 not applicable</p>	<p>C. CAUSE OF INJURY MACHINERY OR VEHICLE RELATED</p> <p>1 sideways rollover</p> <p>2 backwards rollover</p> <p>3 unspecified rollover</p> <p>4 entangled/caught in machinery</p> <p>5 pinned or struck by machine component or collapsing machine (specify) _____</p> <p>6 traffic collision on road or highway</p> <p>7 operator fell from moving machine, not runover, pinned, or struck by it</p> <p>8 operator fell from moving machine, then runover, pinned, or struck by it</p> <p>9 passenger fell from moving machine, not runover, pinned, or struck by it</p> <p>10 passenger fell from moving machine, then runover, pinned, or struck by it</p> <p>11 alighted operator/other person runover, pinned, or struck by unmanned machine</p> <p>12 alighted passenger runover, pinned, or struck by moving machine</p> <p>13 bystander runover, pinned, or struck by moving machine</p> <p>14 machine-related contact with electrical current</p> <p>15 machine related fire, explosion or burn</p> <p>16 machine collision off-road</p> <p>17 machine-related drowning</p> <p>18 struck by object falling or propelled from machine (specify) _____</p> <p>20 runover, pinned, or struck by moving machine - unspecified</p> <p>77 other machine related. Specify: _____</p> <p>88 unknown machine related</p> <p>99 not applicable</p> <p>If 5 or 18, specify object/component: _____</p> <p>G. RELATIONSHIP OF INJURED PERSON TO FARM OWNER/OPERATOR</p> <p>1 Operator</p> <p>2 Spouse of farm operator</p> <p>3 Child of farm operator</p> <p>4 Other relative of farm operator. Specify: _____</p> <p>5 Hired worker</p> <p>6 Spouse of hired worker</p> <p>7 Child of hired worker</p> <p>8 Other relative of hired worker. Specify: _____</p> <p>9 Other non-visiting child</p> <p>10 Other non-visiting adult</p> <p>11 Adult visitor or contractor</p> <p>12 Child visitor</p> <p>77 Other relationship. Specify: _____</p> <p>88 Unknown</p>	<p>D. TYPE OF MACHINERY (Circle appropriate number if the injury event was machinery or vehicle related)</p> <p>1 tractor</p> <p>2 auger. Specify whether freestanding, attached to machine, or unknown (circle)</p> <p>3 mower</p> <p>4 power take off, specify machine PTO attached to: _____</p> <p>5 baler</p> <p>6 farm wagon/trailer</p> <p>7 combine</p> <p>8 power tool (not chainsaw)</p> <p>9 chainsaw</p> <p>10 welder</p> <p>11 harvester</p> <p>12 plough/disk</p> <p>13 hay elevator</p> <p>14 manure spreader</p> <p>15 bulldozer, bob cat, skid steer</p> <p>16 motor vehicle. Specify: _____</p> <p>17 off-road vehicle. Specify: _____</p> <p>19 fencing equipment</p> <p>20 spraying equipment</p> <p>22 garden equipment</p> <p>24 planting equipment</p> <p>25 swather</p> <p>26 rock picker</p> <p>27 snow blower</p> <p>28 airplane</p> <p>77 other farm implement/machine. Specify: _____</p> <p>88 unknown</p> <p>99 not applicable</p> <p>H. METHOD OF DISCOVERY</p> <p>Who found the deceased? (i.e. relationship to deceased) _____</p> <p>Was the injury event witnessed? (circle) Y N (Indicate if the information is not available)</p> <p>I. NATURE OF INJURY BY BODY PART e.g., N11 crush injury, BP1 chest. (List from most to least serious injury, where the most serious injury was the cause of death.)</p> <p>Nature of injury 1: _____</p> <p>Body part 1: _____</p> <p>Nature of injury 2: _____</p> <p>Body part 2: _____</p>
<p>J. ALCOHOL INVOLVEMENT (effective 2012 date of death)</p> <p>Was alcohol involved? Y N If yes, was the deceased tested for alcohol? Y N</p> <p>If yes, was the test positive for alcohol? Y N If yes, what was the alcohol level? _____</p> <p>If yes, is this greater than the legal provincial level? Y N</p>		

ANNEXE D : POPULATIONS AGRICOLES

POPULATIONS AGRICOLES CANADIENNES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET L'ANNÉE (comprenant les travailleurs étrangers temporaires)

Groupes d'âge	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
1-4 ans	74,754	71,847	68,936	66,027	63,120	60,209	57,300	54,391	51,482	48,573
5-9 ans	96,006	92,752	89,494	86,238	82,982	79,726	76,470	73,214	69,958	66,702
10-14 ans	110,863	107,555	104,247	100,941	97,631	94,323	91,015	87,707	84,399	81,091
15-19 ans	100,488	98,313	96,112	93,939	91,763	89,576	87,405	85,227	83,049	80,879
20-24 ans	61,313	59,583	57,822	56,174	54,505	52,860	51,094	49,481	47,980	46,537
25-29 ans	56,547	53,913	51,145	48,863	46,489	44,217	41,804	39,599	37,840	36,041
30-39 ans	192,328	183,965	175,541	167,405	159,156	151,260	143,132	135,344	127,594	120,066
40-49 ans	170,237	168,251	166,060	164,069	162,135	160,173	158,403	156,805	154,834	152,877
50-59 ans	124,313	124,133	123,992	123,870	123,780	123,686	123,666	123,692	123,519	123,392
60-69 ans	97,327	95,579	93,526	91,487	89,430	87,384	85,331	83,293	81,242	79,189
70-79 ans	36,981	36,944	36,899	36,858	36,817	36,776	36,735	36,694	36,653	36,615
>80 ans	8,252	8,335	8,418	8,501	8,586	8,667	8,751	8,835	8,919	9,003
TOTAL	1,129,709	1,101,170	1,072,192	1,044,372	1,016,396	988,857	961,107	934,284	907,472	880,969

Groupes d'âge	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1-4 ans	45,664	42,755	40,997	39,239	37,481	35,723	33,965	33,207	32,449	31,691
5-9 ans	63,446	60,190	57,152	54,114	51,076	48,038	45,000	43,480	41,960	40,440
10-14 ans	77,783	74,475	71,739	69,003	66,267	63,531	60,795	58,109	55,423	52,737
15-19 ans	78,701	76,515	75,056	73,592	72,136	70,679	69,237	66,365	63,519	60,623
20-24 ans	45,256	43,763	43,200	42,642	42,092	41,579	41,198	40,294	39,305	38,180
25-29 ans	34,206	32,326	31,569	30,787	29,836	29,142	28,399	27,666	26,988	25,728
30-39 ans	112,260	104,717	98,818	92,725	86,898	81,476	75,738	73,713	72,284	69,442
40-49 ans	151,231	149,810	147,063	144,534	142,055	139,854	137,485	130,935	124,563	117,741
50-59 ans	123,246	123,188	124,627	126,118	127,617	129,106	130,642	130,761	130,938	131,085
60-69 ans	77,146	75,105	76,181	77,279	78,375	79,493	80,576	82,372	84,196	85,972
70-79 ans	36,574	36,530	37,107	37,681	38,255	38,829	39,403	39,869	40,336	40,797
>80 ans	9,087	9,171	9,751	10,331	10,911	11,491	12,071	12,235	12,399	12,563
TOTAL	854,605	828,551	813,267	798,053	783,008	768,951	754,520	739,018	724,373	707,013

Groupes d'âge	2010	2011	2012	2013	2014 *	2015 *	2016 +	2017 *	2018 *	2019 *	2020 *
1-4 ans	30,933	30,175	30,032	29,889	27,370	27,220	24,670	26,920	26,770	26,620	26,470
5-9 ans	38,920	37,400	36,736	36,072	32,366	31,738	28,380	30,482	29,854	29,226	28,598
10-14 ans	50,051	47,365	45,322	43,279	37,410	35,490	30,605	31,650	29,730	27,810	25,890
15-19 ans	57,735	54,869	52,383	49,904	42,889	40,695	35,100	36,315	34,125	31,933	29,740
20-24 ans	37,128	36,081	35,612	35,271	31,336	30,752	27,845	29,813	29,881	29,505	29,129
25-29 ans	24,832	23,849	24,272	24,942	23,384	23,364	21,660	23,431	25,502	25,971	26,441
30-39 ans	67,245	65,071	65,069	65,557	61,047	60,934	58,115	62,036	61,877	62,066	62,254
40-49 ans	111,104	104,732	99,855	95,066	82,990	78,572	69,405	70,103	65,951	61,732	57,513
50-59 ans	131,347	131,702	129,487	127,317	113,660	111,988	101,355	108,567	106,669	104,898	103,127
60-69 ans	87,784	89,606	90,581	91,566	82,349	83,275	77,790	85,255	86,200	87,144	88,088
70-79 ans	41,266	41,730	42,344	42,958	38,658	39,289	36,945	40,561	41,187	41,820	42,452
>80 ans	12,727	12,891	13,098	13,305	11,776	12,001	11,570	12,489	12,733	12,977	13,221
TOTAL	691,087	675,487	664,808	655,144	585,254	575,318	523,440	557,622	550,479	541,701	532,923

*= Populations de la Colombie-Britannique exclues

+ = Populations du Manitoba et de la Colombie-Britannique exclues

ANNEXE D : POPULATIONS AGRICOLES

POURCENTAGE DES CHANGEMENTS DANS LES POPULATIONS AGRICOLES CANADIENNES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET L'ANNÉE (excluant les travailleurs étrangers temporaires)

Groupes d'âge	1990	2020	1990 - 2020 Différence	% Changement de 1990 à 2020
1-4 ans	74,754	28,888	-45,866	-61
5-9 ans	96,006	31,424	-64,582	-67
10-14 ans	110,863	28,978	-81,885	-74
15-19 ans	100,463	32,526	-67,937	-68
20-24 ans	60,577	31,304	-29,273	-48
25-29 ans	53,379	24,794	-28,585	-54
30-39 ans	187,401	53,325	-134,076	-72
40-49 ans	167,794	49,162	-118,632	-71
50-59 ans	123,970	106,886	-17,084	-14
60-69 ans	97,613	97,758	145	0
70-79 ans	36,981	47,246	10,265	28
>80 ans	8,252	14,729	6,477	78
TOTAL	1,118,053	547,020	-571,033	-51

Entre 1990 et 2020, la population agricole globale au Canada a diminué de 51 %. Par contre, la population plus âgée a augmenté. Les gens de 80 ans et plus ont vécu la plus grande augmentation en pourcentage avec 78 %. Ceux de 70 à 79 ans ont connu une augmentation de

28 %. La plus grande baisse de population a été celle des gens de 10 à 14 ans avec une diminution de 74 %, suivie d'une baisse de 72 % dans le groupe des 30 à 39 ans.



Surveillance des blessures agricoles au Canada
a/s Association canadienne de sécurité agricole
3325-C, chemin Pembina
Winnipeg MB R3V 0A2

Tél. 877.452.2272
Télec. 877.261.5004
Courriel : cair-sbac@casa-asca.ca
Site Web : www.casa-acsa.ca

Droits d'auteur © Surveillance des blessures agricoles au Canada (SBAC), 2023.
Tous droits réservés.



CASA | ACSA

Canadian Agricultural Injury Reporting
Surveillance des blessures agricoles au Canada